



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

syndics

Question écrite n° 104073

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les syndics. Près de 8 millions de nos concitoyens sont copropriétaires. À plusieurs reprises, l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) a souligné les abus dont ils étaient victimes de la part de certains syndics. Ainsi le compte bancaire séparé, normalement obligatoire dans toute copropriété, n'est que très rarement ouvert, les syndics augmentant alors leurs honoraires de 20 %, voire plus, alors même que seul le compte bancaire séparé peut offrir une réelle sécurité juridique et une transparence dans la gestion des fonds de la copropriété. Aussi il lui demande pourquoi, et quelles dispositions il entend mettre en oeuvre pour que cessent les abus des syndics et pour que le compte séparé puisse être ouvert sans possibilité de dispense.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a, pour ce faire, procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104073

**Rubrique :** Copropriété

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2011, page 3291

**Réponse publiée le :** 17 mai 2011, page 5195